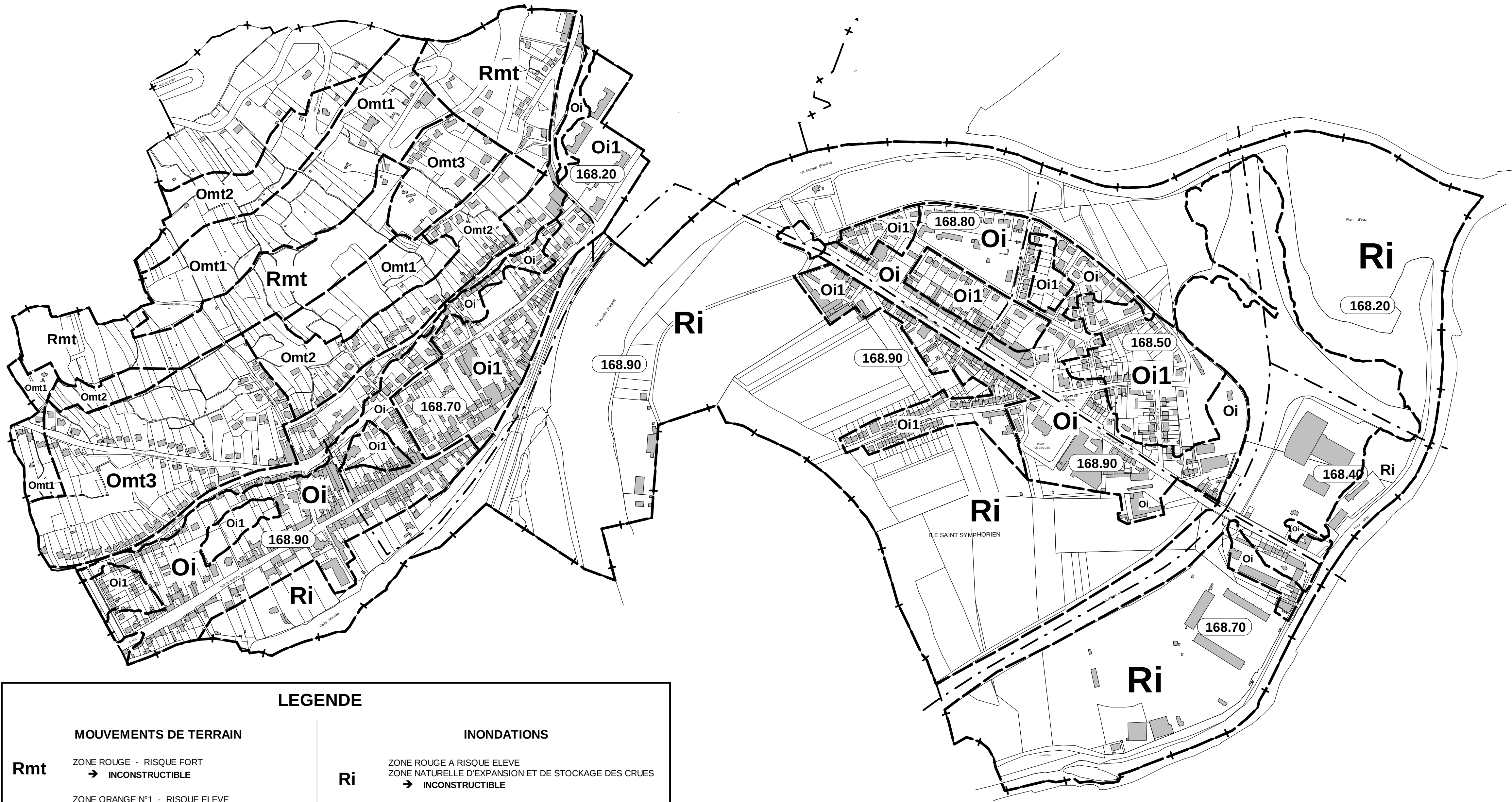




LEGENDE

MOUVEMENTS DE TERRAIN

Rmt

ZONE ROUGE - RISQUE FORT
→ INCONSTRUCTIBLE

Omt1

ZONE ORANGE N°1 - RISQUE ELEVE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDES DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE

Omt2

ZONE ORANGE N°2 - RISQUE MOINDRE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS + ETUDE GEOTECHNIQUE
ou REGLE D'IMPLANTATION (2h+4)

Omt3

ZONE ORANGE N°3 - RISQUE FAIBLE
→ CONSTRUCTIBILITE SOUMISE A CONDITIONS
ETUDE DES SOLS PREALABLE

INONDATIONS

Ri

ZONE ROUGE A RISQUE ELEVE
ZONE NATURELLE D'EXPANSION ET DE STOCKAGE DES CRUES
→ INCONSTRUCTIBLE

Oi

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

Oi1

ZONE ORANGE BATIE TOUCHEE PAR LES CRUES
Hauteurs d'eau supérieure à 1 mètre
→ CONSTRUCTIONS AUTORISEES SOUS
RESERVE DE PRESCRIPTIONS

--- Limite de secteur de hauteur d'eau

168.50 Cote de crue centennale , crue de référence

--- Limite de zone

Direction
Départementale
des Territoires
de la Moselle



Service
Risques
Energie
Construction
Circulation

Urbanisme et Prévention des Risques

Vu pour être annexé à mon arrêté n° DDT-SRECC-2012-144

du 11 SEP. 2012
Le Préfet,
pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,

Olivier du CRAY,

Commune de LONGEVILLE-LES-METZ

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

INONDATIONS et MOUVEMENTS de TERRAIN

PRESCRIPTION A.P. du 06 juin 1985

ENQUETE PUBLIQUE du 14 mars au 14 avril 1989

APPROBATION A.P. du 10 novembre 1989

MODIFICATION n°1

PRESCRIPTION A.P. du 23 décembre 2003

ENQUETE PUBLIQUE du 31 janvier au 25 février 2005

APPROBATION A.P. du 28 juin 2005

MODIFICATION n°2

portant sur le règlement de la zone Ri, section1, article 1-2 deuxième alinéa.

PRESCRIPTION A.P. du 15 octobre 2010

ENQUETE PUBLIQUE du 08 mars au 10 avril 2012

APPROBATION A.P. du

ECHELLE 1/5000